

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mars 2025

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatre mars deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ADHÉSION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDE ENT
1^{ER} DEGRÉ

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Lionel PRIMAULT, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Delphine PUPIER, Camille FALQUE, Christian LAGRANGE, Madeline DA SILVA, Gaëlle GIFFARD, Nancy AGUILERA TORRES,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Sonia ANGEL par Valérie LEBAS,

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Vincent DURAND, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE,

SECRÉTAIRE : Lucie FERRANDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025**OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ENT 1^{ER} DEGRÉ****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,**CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :**

L'académie de Créteil, entité déconcentrée de l'Etat en matière d'éducation, a pris l'initiative d'expérimenter des solutions dématérialisées afin de faire évoluer les pratiques du numérique éducatif.

Cette expérimentation arrivant à son terme le 30 juin 2025, l'Etat demande aux communes de décider la pérennisation de cette expérimentation à compter de la prochaine rentrée scolaire.

A cette fin, l'académie propose à la commune des Lilas de s'associer au dispositif d'achat groupé afin de permettre à ville de bénéficier d'un coût réduit sur la mise à disposition des ENT dans chaque école communale.

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

ARTICLE 1 : Approuve l'adhésion au groupement de commande pour l'acquisition d'espace numérique (ENT) pour les écoles de la commune des Lilas.

ARTICLE 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Délibération votée par 27 voix en faveur, 0 voix contre et 1 abstention.



Le Maire des Lilas
Lionel BENHAROUS

Le secrétaire de Séance


Lucie FERRANDON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20250327-D44-25-DE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.